

CORONAVIRUS ET TÉLÉCONSULTATION

ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES



POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES : RAPPEL DES CONSIGNES

Ensemble, pratiquons les bons gestes contre la transmission du Coronavirus :



Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Il est conseillé de :

- Surveiller votre température **2 fois par jour**
- Surveiller l'apparition de **symptômes d'infection respiratoire** (toux, difficultés à respirer....)
- **Limitez vos déplacements et les contacts au strict minimum**

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE OU EN CAS DE SIGNES D'INFECTION

(FIEVRE OU SENSATION DE FIEVRE, TOUX, DIFFICULTES RESPIRATOIRES...)

TÉLÉCONSULTATION : AYEZ LE RÉFLEXE !

- Il est recommandé de ne pas se rendre aux urgences ni de contacter le 15 en cas d'apparition de symptômes pour éviter toute potentielle contamination.
- Restez à votre domicile, évitez les contacts et privilégiez une téléconsultation en ligne pour obtenir des conseils et la conduite à tenir : ce service **totalemt pris en charge par votre complémentaire santé** vous permet de consulter un médecin 24H/24 et 7J/7.



Ce service a été adapté pour gérer l'épidémie COVID-19 en relation avec les pouvoirs publics. Vous pourrez donc joindre un médecin qui sera à même de déclencher la prise en charge par le SAMU en cas de détresse respiratoire et vous fournir toutes les explications nécessaires.

CORONAVIRUS ET TÉLÉCONSULTATION

ADOPTÉZ LES BONNES PRATIQUES



Comment ça marche ?

Pour vous permettre de consulter rapidement un médecin quels que soient vos symptômes, vous pouvez utiliser le service de téléconsultation en ligne disponible **24H/24, 7J/7 par chat, visio ou audio-conférence.**

Vous serez mis en relation de **manière sécurisée** avec un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

Votre téléconsultation est **totale prise en charge par votre complémentaire santé.**
(Vérifiez auprès de votre complémentaire santé le nombre de téléconsultations incluses dans votre contrat d'assurance santé).

Comment accéder à ce service ?



Le service de **téléconsultation est accessible en vous connectant à MySantclair, accessible depuis votre espace personnel sur le site internet de votre complémentaire santé.**



Découvrez également tous les autres services et avantages auxquels vous avez droit pour bien vous soigner.